



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

Objet de la délibération

**PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PRIVE A SAINT-GILLES DANS
LE CADRE DE LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE**

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.11.017

PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PRIVE A SAINT-GILLES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE

Rapporteur : Yves GUYOT

Depuis 2015, des discussions ont été engagées avec la propriétaire d'un terrain sis à Saint-Gilles à proximité du cimetière, à savoir Madame BEGOC Anne-Marie, afin de pouvoir disposer d'une réserve foncière d'environ 2 600 m², issu de la parcelle cadastrée section AO numéro 754, au profit de la Commune.

Par correspondance en date du 27 septembre dernier, Maître PEGOURIER-FISCHER, à l'issue de ces discussions, nous fait part de l'accord de la propriétaire de céder à la Ville une emprise foncière de 2 600 m² environ au prix de 12,00 €/m² (Cf plan joint).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 15 octobre 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission « La Ville au quotidien et au futur » en date du 10 octobre 2018,
Vu l'accord de Madame BEGOC, propriétaire du foncier, porté à la connaissance de la Ville par Maître PEGOURIER-FISCHER, le 27 septembre 2018,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de cette acquisition d'environ 2 600 m² au prix de 12,00 €/m², soit 31 200,00 € environ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente concernant cette transaction à intervenir entre la Commune et Madame BEGOC, en l'étude de Maître PEGOURIER-FISCHER, notaire à Hennebont,
- **DIT QUE** les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la Commune,
- **PREND ACTE QUE** les crédits sont inscrits au Budget 2018 au compte 610 824 2111.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU